

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **mardi 8 mars 2022** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery Conseillers: Maureen Bédard

David Hogan Thomas Lavallee Shelley MacDougall Dorothy Noël

Absence : Raymond Bureau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents : Directrice générale et

greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Directeur des Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-22 IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points :

- « 14.1 Résolution d'urgence en solidarité avec le peuple ukrainien : Les élus es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien »
- « 14.2 Fonds de secours de la Croix-Rouge : Crise humanitaire en Ukraine »
- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 février 2022
- 4. Période de questions
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
- 6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Adoption du règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 6.2. Adoption du règlement no 193 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 7. Administration
 - 7.1. Monitrice au Centre Physik poste permanent
- 8. Finances
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour février 2022
 - 8.2. Demande d'aide financière

- 8.3. Résolution pour la participation de la municipalité au financement d'une étude de caractérisation (Société immobilière Valcartier inc.)
- 8.4. Résolution pour décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PTI dans le journal diffusé sur le territoire de la Municipalité (Bulletin L'Indispensable)

9. Sécurité publique

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2022
- 9.2. Résolution pour l'acquisition d'un appareil pour le remplissage des bonbonnes d'oxygène

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du responsable du Service des travaux publics
- 10.2. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2022 (3^e année)
- 10.3. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour février 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Entente relative à l'accès des services récréatifs Base Valcartier Plan Sports Loisirs
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-03-22 **3.1 Séance ordinaire du 8 février 2022**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 8 février 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Pétition pour un trottoir sur le boulevard Valcartier entre le Pub St-Gab et le Village Vacances Valcartier :

Dans la semaine du 14 février 2022, une résidante de la Municipalité a déposé une pétition de 34 noms demandant à la Municipalité d'aménager un trottoir en bordure du boulevard Valcartier entre le Pub St-Gab et le Village Vacances Valcartier.

Le boulevard Valcartier (Rte 371) est sous la juridiction du ministère des Transports. Dans les années 1990, le boulevard Valcartier a été élargi à son maximum par le MTQ à la demande de la Municipalité.

Elle propose une alternative en reliant le chemin du Lac à la rue Charles. À noter que la rue Charles est une rue privée et que le terrain situé entre les deux rues est également une propriété privée. Il y a également un enjeu avec un ruisseau dans ce secteur.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-03-22

6.1 Adoption du règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné préalablement à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2022;

Considérant qu'un projet de règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2022;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : il est opportun pour le Conseil de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions entre autres sur les demandes de dérogations mineures, les demandes d'usage conditionnelles, les projets particuliers ou autres éléments, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,chap.A-19.1). Ce règlement stipule les lignes de conduite et les pouvoirs du CCU.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 244 abrogeant et remplaçant les règlements no 129 et 171 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

04-03-22

6.2 Adoption du règlement no 193 concernant l'utilisation de l'eau potable

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné préalablement à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2022;

Considérant qu'un projet de règlement no193 concernant l'utilisation de l'eau potable a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2022;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : Fixer les normes d'utilisation de l'eau potable du réseau de

distribution de l'eau potable de la Municipalité et régir l'utilisation de celle-ci en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 193 concernant l'utilisation de l'eau potable.

7. **ADMINISTRATION**

05-03-22 7.1 Monitrice au Centre Physik – poste permanent

ATTENDU QUE Mme Anik Désaulniers occupe le poste de monitrice au Centre Physik depuis septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Mme Anik Désaulniers comme monitrice au Centre Physik pour un poste permanent de 30 heures par semaine.

FINANCES 8.

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de février 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de février 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2022 totalisant la somme de 84 747,32 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Demande d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'attribuer une aide financière de 1 500 \$ à l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale. Cette association offre du soutien et des heures de répit gratuites à quatre proches aidants résidents de Saint-Gabriel-de-Valcartier en 2020.

Résolution pour la participation de la municipalité au financement d'une étude de caractérisation (Société immobilière Valcartier inc.)

ATTENDU QUE la Société Immobilière Valcartier inc. (SIVI) entamera, ce printemps, une Étude de caractérisation environnementale Phase II sur les lots situés aux 2 extrémités du site principal, soit sur les lots : 2 196 069 à Saint-Gabriel-de-Valcartier et les lots 4 366 549 et 4 366 672 à Shannon;

ATTENDU QUE cette étude permettra de confirmer, ou non, la présence de polluants dans les sols, de délimiter la zone et d'analyser l'ampleur du ou des contaminants s'il y a lieu;

06-03-22

07-03-22

ATTENDU QUE le coût de l'étude sur ces lots est évalué à environ 800 000 \$, incluant des frais de contingence de 80 000 \$. Les coûts se résument à :

- Honoraires professionnels SIVI SNC: 355 000 \$;
- Déboisage CCS Horticole : 30 000 \$;
- Forage Forage Comeau : 31 880 \$;
- Analyse laboratoire chimique Bureau Véritas : 221 710 \$;
- Pelle mécanique Entreprise JMP : 81 410 \$;
- Contingence: 80 000 \$;

ATTENDU QUE les administrateurs du conseil d'administration de la SDE de la Jacques-Cartier ont validé leurs intérêts à contribuer financièrement pour la réalisation de l'étude au montant de 25 000 \$;

ATTENDU QUE les municipalités de Shannon et de Saint-Gabriel-de-Valcartier souhaitent contribuer à la hauteur de 25 000 \$ chacune;

ATTENDU QUE la SDE a déposé une demande d'aide financière non remboursable au Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN) au montant de 25 000 \$ et qu'une réponse est attendue d'ici la mi-mars;

ATTENDU QUE la SDE de La Jacques-Cartier sera la porte-parole de ladite étude auprès des partenaires financiers et procédera à la signature d'un protocole d'entente avec la SIVI pour une contribution totale de 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'étude permettra d'obtenir un état de la situation des lots qui seront caractérisés;

ATTENDU QUE l'étude permettra de planifier dans le temps la mise en valeur des lots pour des projets en développement économique;

ATTENDU QUE le projet fait partie intégrante du plan d'action 2022 de la SDE qui est de valoriser les terrains du parc industriel SIVI ainsi que du Palée action 3.1.3;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;
- QUE la SDE de La Jacques-Cartier soit autorisée à signer au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier un protocole d'entente avec la SIVI concernant la réalisation d'une Étude de caractérisation environnementale Phase II sur les lots situés aux extrémités du site;
- QUE soit autorisée une dépense de 25 000 \$ à verser à la SDE de la Jacques-Cartier afin de réaliser ladite étude;
- QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

8.4 Résolution pour décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PTI dans le journal diffusé sur le territoire de la Municipalité (Bulletin L'Indispensable)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter la publication du budget et du PTI (document explicatif) dans le Bulletin d'informations L'Indispensable qui est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité, et ce, pour 2022 et tous les budgets qui seront adoptés dans le futur.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour février 2022

Un total de 12 appels a été reçu pendant le mois de février 2022 :

8	Médical
0	Accident
3	Alarme incendie
0	Fausse alarme
0	Divers
1	Travaux publics – urgence

10-03-22

9.2 Résolution pour l'acquisition d'un appareil pour le remplissage des bonbonnes d'oxygène

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit s'équiper d'un appareil pour le remplissage des bonbonnes d'oxygène;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets en immobilisations pour 2022 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De procéder à un appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat d'un appareil pour le remplissage de bonbonnes d'oxygène pour le Service de sécurité incendie. Cet appareil et ses accessoires sont estimés à 70 000 \$.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaitre du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

10.2. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2022 (3e année)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 16 octobre 2019 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'option de renouveler le contrat pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être renouvelé annuellement;

ATTENDU QU'au cours de la dernière année les élus ont jugé opportun d'évaluer la continuité de ce traitement pour les prochaines années et que des rencontres d'études ont débuté;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mettre en place un moratoire sur le contrôle biologique des insectes piqueurs et de ne pas renouveler le contrat pour l'année 2022 avec la firme Conseillers Forestiers Roy inc.

DE poursuivre les études et les recherches sur les effets du Bti sur l'environnement et la faune.

10.3. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs

Cet élément n'a pas été traité en raison de la résolution no 120322 ci-haut.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de février 2022

Un total de 11 permis a été délivré pour le mois de février 2022 :

2	Nouvelle résidence
1	Agrandissement résidentiel
1	Rénovation
2	Bâtiment complémentaire
1	Clôture
2	Installation septique
2	puits

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12.2 Entente relative à l'accès des services récréatifs Base Valcartier – Plan Sports Loisirs

ATTENDU QUE le Service des loisirs communautaires Base Valcartier a dû revoir ses modes de fonctionnement internes, sa structure administrative, l'ajustement des tarifs et ses ententes de services avec les partenaires locaux;

ATTENDU QUE le principe de quote-part a été retenu pour établir les modalités du partenariat avec la Municipalité et déterminer les coûts d'accessibilités aux installations et services pour les prochaines années;

ATTENDU QUE la quote-part sera revue annuellement, et ce, en fonction des coûts d'entretiens et d'exploitations;

ATTENDU QUE la quote-part pour 2022 s'élève à 48 222,79 \$ comparativement à 10 500 \$ payé en 2020;

ATTENDU QUE ce montant n'était pas encore connu au moment de la préparation du budget 2022 et n'a donc pas été prévu dans le budget adopté le 25 janvier;

ATTENDU QUE le 3 février dernier, le Maire et la directrice générale ont tenu une rencontre avec le Colonel Langelier afin de discuter des préoccupations de la Municipalité concernant le changement de modèle de calcul pour établir l'accès aux services récréatifs;

ATTENDU QUE le 25 février dernier, le Colonel Langelier a envoyé une lettre à la Municipalité avec différentes propositions;

ATTENDU QUE pour 2022, le Colonel Langelier propose de créditer de la facture la réciprocité de l'aréna, ce qui représente une réduction de 12 000 \$;

ATTENDU QU'il est aussi possible de réduire davantage la contribution de la Municipalité en diminuant la part de l'abonnement payée par celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De signer une entente relative à l'accès des services récréatifs avec le Service des loisirs communautaires de la Base Valcartier pour le Plan Sports Loisirs au montant de 13 818 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2022 en offrant par le fais même une réduction de 25% aux citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un abonnement PSL.

D'accepter le nouveau modèle de calcul pour les frais liés à la réduction des tarifs d'abonnement PSL futurs et le principe de l'utilisateur-payeur en ce qui concerna la répartition des charges liées à l'utilisation de l'aréna pour 2023.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 16 février 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 16 mars 2022 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Résolution d'urgence en solidarité avec le peuple ukrainien : Les élus·es municipaux Québécois solidaires du peuple ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

14-03-22

14.2 Fonds de secours de la Croix-Rouge : Crise humanitaire en Ukraine

ATTENDU QUE les dons au Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine permettront au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de répondre aux besoins humanitaires engendrés par près de huit années de conflit, en plus de contribuer aux efforts de préparation et d'intervention dans le contexte des tensions accrues en Ukraine;

ATTENDU QUE les fonds amassés permettront à la Croix-Rouge de mener des initiatives de préparation et des opérations de secours, d'accompagner les personnes et les collectivités éprouvées dans leur rétablissement à long terme, de renforcer leur résilience et de réaliser d'autres activités humanitaires essentielles en réponse aux besoins émergents en Ukraine et dans les pays voisins, notamment auprès des populations déplacées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire un don de 3 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour le Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h.

Brent Montgomery Heidi Lafrance
Maire Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.